

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 074-217402205-20230124-2023DELIB008-DE



## PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2023

Commune de REIGNIER-ESERY



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

## SOMMAIRE

<b><u>I - Cadre légal et finalité</u></b>	<b>P3</b>
<b><u>II - Diagnostic</u></b>	
<b>II-1 Présentation de la commune</b>	<b>P4</b>
<b>II-2 Atouts et contraintes du territoire</b>	<b>P6</b>
<b>II-3 Actions menées sur le temps scolaire</b>	<b>P6</b>
<b>II-4 Actions menées sur le temps périscolaire</b>	<b>P8</b>
<b>II-5 Actions menées sur le temps extra-scolaire</b>	<b>P9</b>
<b><u>III - Le Projet Educatif de Territoire</u></b>	
<b>III-1 Périmètre et public du PEDT</b>	<b>P10</b>
<b>III-2 Projet éducatif et axes de développement</b>	<b>P11</b>
<b>III-3 Cohérence avec les projets d'écoles</b>	<b>P11</b>
<b><u>VI - Descriptif de la mise en œuvre</u></b>	<b>P12</b>
<b><u>V - Pilotage et évaluation</u></b>	<b>P13</b>

## I – Cadre légal et finalité

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 introduit la notion de Projet Educatif de Territoire dans son annexe :

*«La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif de territoire et doit conduire à mieux articuler le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires...»*

Cette notion est également apparue au sein du code de l'éducation en son article L.551-1 :

*«Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (...) sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat»*

### **Les finalités du PEDT sont :**

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité - avant, pendant et après l'école (couvrir l'ensemble des temps de l'enfant en évitant le morcellement de ces temps)
- Rechercher la complémentarité des temps et des espaces éducatifs
- Créer la synergie entre les différents acteurs éducatifs du territoire

### **Les objectifs du PEDT sont :**

- être un outil de collaboration locale entre tous les acteurs éducatifs,
- Formaliser le partenariat entre les acteurs éducatifs,
- Mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative (organiser les activités périscolaires de la commune en prolongeant le service public de l'éducation, assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant)

## II – Diagnostic

### II.1. Présentation de la commune

La commune de Reignier-Esery fait partie des 8 communes la communauté de communes Arve & Salève et est considérée comme la ville centre de celle-ci. Reignier-Esery est une commune rurale, faisant partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Elle appartient à l'unité urbaine de Genève (SUI)-Annemasse (partie française), une agglomération internationale dont la partie française regroupe 35 communes et 184 962 habitants en 2017, dont elle est une commune de la banlieue.

La commune est particulièrement étendue (25km<sup>2</sup>), et organisée à travers plusieurs lieux dits avec des habitats individuels articulés autour d'un centre bourg où l'habitat collectif se développe de manière importante.

Le nombre d'habitants de la commune a doublé depuis 1990 pour atteindre 8 268 habitants au recensement de janvier 2022.

*L'ensemble de la présentation de la commune sera complété par les travaux en cours autour du diagnostic de l'analyse des besoins sociaux qui sera livrée fin 2022.*

## II.2. Atouts et contraintes du territoire

### *Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :*

- La même qualité de services et d'activités pour tous, dans tous les secteurs du territoire, alors que la sociologie de la population de Reignier-Ésery est hétérogène et diversifiée.
- Une politique forte avec, une médiathèque dynamique, une MJC organisant une programmation de spectacles vivants en direction du jeune public, un cinéma associatif.
- Une politique volontaire d'aide aux associations.
- Une charte environnementale et une volonté politique de développement durable en direction notamment des enfants.
- Un tissu associatif riche et impliqué dans la vie de la commune.
- Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours d'initiation culturelle et sportive et de leur donner les mêmes chances.
- Une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels.
- Une longue expérience de partenariat entre associations et mairie.
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.

### *Contraintes du territoire et modalités de prise en compte :*

L'école d'ESERY-ARCULINGES est éloignée des équipements culturels et sportifs et nécessite la mise en place de déplacement des personnels.

Reignier-Esery est une commune très résidentielle comportant un taux d'activité de la population important et des disponibilités de parents parfois réduites, limitant leur participation.

### II.3. Actions menées sur le temps scolaire

La commune accompagne les écoles à travers sa mission de mise à disposition de locaux, de moyens matériels et de personnel, mais également en attribuant des aides au départ en classes de découverte ou en sorties culturelles sur des projets d'activités pédagogiques innovantes.

La médiathèque accueille les classes des écoles de la commune dans le cadre de parcours définis en lien avec les écoles. Chaque élève bénéficie ainsi de plusieurs heures d'activité par an au sein de la médiathèque.

Participation financière de la commune au fonctionnement des écoles pour l'année 2021/2022 s'élève ainsi à 412 756 euros

Année 2021/2022	
Subventions aux projets des écoles	28 482
Crédits élèves	45 601 €
Personnels techniques et ATSEM	338 673 €
<b>TOTAL</b>	<b>412 756 €</b>

### II.4. Actions menées sur le temps périscolaire

La réforme des rythmes scolaires, issue de la loi d'orientation et de programmation de 2013 pour la refondation de l'école est, à ce titre, significative puisqu'elle a impliqué, pour les communes, le développement de leurs modes d'accueils périscolaires, avec une incitation forte à y développer des projets de qualité, ce qui était déjà l'intention portée par la commune de Reignier-Esery dans la mise en œuvre de la politique éducative.

Offrir à chaque enfant de notre commune les moyens de son développement, permettre la réussite de tous, garantir la mixité sociale sur un territoire dynamique et attractif et travailler en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

C'est ainsi que les temps d'accueils périscolaires qui avait été développé dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs avaient été maintenue, et le reste dans le cadre du PEDT.

Cela s'est également renforcé dès 2018 en maternelle par le projet « une Atsem par classe » qui s'est traduit en 2022 par la signature de la chart ATSEM entre la commune et l'Education Nationale.

En plus de ces deux engagements, la collectivité a souhaité maintenir un accueil de loisirs les mercredis en le renforçant par la signature du plan mercredi, au tour de plusieurs objectifs :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant, avec notamment la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant sur la semaine et un partenariat renforcé, à construire, avec les équipes enseignantes sur la continuité des projets d'animations et des projets d'écoles.
- L'accueil de tous les publics notamment l'accessibilité aux enfants en situation de handicap, à travers l'aménagement des locaux, la mise en place d'actions d'animation et de sensibilisation des publics « valides ».
- La mise en valeur de la richesse du territoire : à travers notamment le développement d'action d'éducation à l'environnement.
- Le développement d'activités éducatives de qualité

## II.5. Actions menées sur le temps extra-scolaire

Multi -accueil : Le multi- accueil prend en charge 47 enfants de 0 à 3 ans.

Le CLSH accueille les enfants de 3 à 10 ans pendant les vacances scolaires.

Sa fréquentation se situe entre 90 et 110 enfants, selon les périodes (5 028 journées enfants réalisées en 2021/2022).

Une tarification selon le quotient familial est mise en place.

Le CLSH accueille les enfants de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires sur un espace dédié. Sa capacité d'accueil est de 24 jeunes maximum et sa fréquentation se situe entre 8 et 24 jeunes selon les périodes.

## Le milieu associatif :

Parmi les associations de Reignier-Ésery, six peuvent être considérées comme des partenaires structurants dans le cadre du PEDT :

L'HARMONIE : l'ensemble musical participe aux cérémonies commémoratives, concert événement (Noël, Printemps), Téléthon

MELODIA : créée en 2002 avec la reprise des activités gérées jusqu'alors par la MJC. Elle développe au maximum ce qui est lié aux musiques d'ensemble. Elle participe aux manifestations de la commune, dispense des cours individuels et collectifs. Elle propose un jardin d'éveil musical et un orchestre junior.

CINEBUS (au sein de la MJC) : Le 35, classé arts et essai. L'espace dispose de 150 places. Il propose des événements autour du cinéma. Des projections sont organisées tous les mercredis et vendredis et un mercredi sur deux une séance jeune public est proposée.

MJC : lieu d'accueil et de socialisation, elle propose des activités sportives, sociales et culturelles. Elle participe à responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs de leurs loisirs et en les faisant participer activement à l'organisation de ceux-ci. Elle développe des valeurs citoyennes en les impliquant dans la vie locale. Elle propose un lieu d'accueil Parent-Enfant : espace convivial de rencontres et de paroles et aux enfants de moins de 4 ans un lieu de jeu et de socialisation. La MJC organise des soirées débat, des événements comme le Grand Troc ou la Fête du jeu.

LES AMIS DE LA CONCIERGERIE : créée en mars 2019, l'association vise à créer, gérer et animer un lieu convivial pour favoriser la rencontre et développer l'envie de vivre et de faire ensemble. Elle propose des animations soit développée par elle-même, soit en relais d'autres associations locales. Elle s'inscrit dans une démarche de transmission de valeurs écocitoyennes, d'écologie et de circuit court. L'ensemble est concrétisé par une Guinguette ouverte durant la saison estivale.

## III – Le Projet Educatif de Territoire

### III.1. Périmètre et public du PEDT

Le PEDT concerne les enfants de 0 à 13 ans résidant sur la commune et les 4 écoles publiques réparties sur l'ensemble du territoire, sur le temps périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs maternels et élémentaires, ainsi qu'aux services culturels, plus particulièrement à la médiathèque, aux associations sportives et culturelles, au multi-accueil et au collège.

Nombre d'établissements concernés :

- 4 écoles publiques dont 3 groupes scolaires et une école maternelle.
- 1 collège
- 1 structure multi-accueil
- 1 lycée professionnel

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

47 en crèche

298 en écoles maternelles et 544 en écoles élémentaires soit 865 enfants (chiffres année scolaire 2022/2023).

900 élèves au collège.

300 élèves au Lycée

### III.2. Projet éducatif et axes de développement :

#### 1 - Favoriser/contribuer à l'épanouissement des enfants

- Respecter les besoins et les rythmes des enfants dans nos différents accueils et notre offre d'activités
- Proposer des parcours d'activités diversifiés, avec objectifs pédagogiques identifiés
- Maintenir le niveau de qualification des personnels pour un accueil de qualité (formation, spécialisation...)

#### 2 - Favoriser le vivre ensemble dans les différents temps de l'enfant

- lien intergénérationnel et solidarité
- apprentissage de la vie en collectivité (école, crèche, RAM, accueils de loisirs, etc.)
- restauration et temps éducatif
- sensibilisation et implication des jeunes aux actions citoyennes
- laïcité

#### 3 - Rendre la culture accessible à tous (démocratie culturelle)

- développement des publics
- programmation spécifique jeunesse (attaché culturel)
- développer et renforcer le lien avec les structures existantes (médiathèque, école de musique, MJC, cirque...)

- accompagner, développer et rendre visible le tissu associatif local

#### 4 - Sensibiliser les enfants à l'environnement et au Développement Durable

- renforcer/accruer la place des jeunes dans les projets et les actions
- développer les jardins pédagogiques

#### **III-3 La Cohérence nécessaire avec les projets d'écoles.**

L'action municipale en direction des enfants doit prendre en compte les projets des écoles de Reignier-Esery, pour mettre en place des activités péri-éducatives à même d'apporter une complémentarité aux besoins éducatifs repérés par les enseignants.

Ces activités péri-éducatives doivent permettre à l'enfant soit d'élargir son champ de connaissances ou de compétences. Soit de découvrir d'autres modes d'apprentissages, soit de transférer les apprentissages fondamentaux dans des activités ayant du sens pour les enfants (ex : les activités cuisine et de jardinage sont les plus parlantes : utilisation des mesures concrètement, renforcement de la lecture par la recette, motricité fine, compréhension du cycle des saisons, coopération etc.)

Les activités privilégieront une répartition des enfants par cycles afin de répondre au mieux aux rythmes de ceux-ci. Elles doivent, également, répondre à des objectifs éducatifs identifiés et détailler les modalités d'évaluation qui sont les leurs.

L'année scolaire 2021/2022 a permis de travailler avec chaque école sur un thème structurant décliné en différents projets et leviers d'actions : la lutte contre les discriminations. Cela s'est traduit à travers :

- La passation de responsabilité entre les écoles et le périscolaire, le matin, le midi et le soir,
- La coordination entre les accueils périscolaires et les APC organisés par les enseignants

- Les besoins éducatifs prioritaires exprimés par les projets d'écoles qui pourraient être mis en commun avec les projets de conseils périscolaires prioritaires :

L'ouverture culturelle

L'accès aux pratiques sportives

Le vivre ensemble et la socialisation

Les activités favorisant la manipulation (maternelle)

L'usage du numérique

Les activités favorisant la mise en contact avec la lecture et l'écriture.

Dans le cadre du PEDT, pour tous ces axes, une première approche consistera à communiquer entre les équipes sur les pratiques. Les animateurs périscolaires présenteront en début d'année, à l'équipe enseignante le contenu des projets pédagogiques et les ateliers périscolaires mis en place avec les objectifs qu'ils visent. Le but est de permettre des rapprochements entre enseignants et animateurs pour garantir une cohérence des modes d'intervention. L'outil des enseignants en direction des animateurs pourrait être le projet d'école.

Un deuxième axe de réflexion consistera à construire des outils communs au service des projets pédagogiques de chacun. Ce pourrait être soit du matériel (malls pédagogiques, matériel informatique ...) soit des moyens humains (animateurs techniciens mis à disposition des projets des enseignants)

Un autre point abordé a été celui des élèves en difficultés. Si l'accompagnement scolaire est du ressort de l'éducation nationale, l'accompagnement des élèves en difficultés pourrait se travailler ensemble pour ceux qui fréquentent le périscolaire. Ce travail partenarial s'est renforcé par la présence du référent périscolaire aux équipes éducatives, lorsque l'enfant est inscrit sur un temps périscolaire. Cela pourra consister par exemple par la suggestion par les enseignants, pour certains enfants repérés, de participer à tel ou tel atelier périscolaire en fonction de leurs difficultés.

## **IV – Descriptif de la mise en œuvre**

Le projet éducatif de territoire se met en place dans les différents accueils organisés par la commune.

Il s'exprime à travers le déploiement des activités périscolaires d'initiation et de sensibilisation qui se pratiquent dans le cadre des accueils de loisirs communaux tous déclarés en ALSH. Ils ont pour objectif de favoriser le développement des enfants en leur permettant de pratiquer des activités culturelles, artistiques, sportives ou d'expression en complémentarité avec l'école.

Ces ateliers sont laissés au libre choix de l'enfant. Ces temps d'accueil sont complétés par la mise en place d'un accueil de loisirs du mercredi :

- Permettant aux enfants de continuer à avoir une diversité de prise en charge et de projets éducatifs en permettant l'accueil en demi-journée
- Visant à développer l'éducation à l'environnement et l'appropriation du territoire par la mise en œuvre de projets d'animation innovants.
- Dont un des objectifs est la cohérence des différents temps éducatifs de la semaine et la prise en compte des rythmes de vie des enfants et des jeunes.
- Qui met en place des actions de sensibilisation sur la problématique du handicap et promeut une politique inclusive dans ses activités.

Le PEDT se décline également par la mise en œuvre d'actions d'animation en direction des adolescents :

- Dont l'objectif est l'éducation à la citoyenneté par la prise d'initiative et l'accompagnement de projet, notamment par le biais des actions du CMJ.
- Visant à développer le partenariat avec le collège pour construire de la cohérence éducative et favoriser la participation des jeunes à la vie de l'établissement et du territoire.
- Qui poursuit le développement d'accueil de loisirs et des séjours pendant les vacances avec pour objectif l'accompagnement à l'autonomie et à la participation des jeunes.

Le PEDT inclut également une réflexion sur l'école maternelle qui vise à pouvoir proposer un temps de repos aux enfants de petite section dès la fin du repas, sur le temps de restauration scolaire, sans attendre la reprise du temps scolaire, afin de s'approcher au mieux des rythmes des enfants.

## V – Pilotage et évaluation

Le pilotage et l'évaluation du PEDT sera effectués par un comité de pilotage qui se réunira au minimum deux fois par an pour examiner les améliorations à apporter au dispositif.

Ce comité de pilotage sera composé de :

- M. le Maire et ses représentants
- Les représentants des services de l'état (DDCS, Caf, Education nationale)
- Le service municipal enfance-jeunesse
- Les équipes enseignantes des écoles de la commune
- Les présidents des associations partenaires du dispositif.

Les étapes de la concertation :

- Deux rencontres par année scolaire sont organisées par site scolaire, entre les équipes enseignantes et celles des accueils périscolaires.

La première, avant les vacances de Toussaint, a pour objectif de présenter les ateliers périscolaires classés par objectifs éducatifs et d'échanger sur les passerelles possibles entre l'école et le service périscolaire.

La deuxième, en fin d'année scolaire, a pour objectif de présenter l'évaluation des ateliers et d'échanger sur les perspectives de l'année suivante.

- En parallèle, et dans la même démarche que le travail entre professionnels, deux comités de pilotage sont organisés par an pour présenter aux parents d'élèves élus les projets de l'année et en faire le bilan.

***Les indicateurs d'évaluation restent à construire au dernier semestre 2022***